



COMMUNAUTÉ DES LAÏCS CISTERCIENS DE NOTRE DAME DE SCOURMONT

En communion avec nos frères moines

Charte de la communauté des laïcs cisterciens de Scourmont

1. Vocation laïque cistercienne

Nous, laïcs, vivant dans le monde, avons trouvé, dans la famille cistercienne en général et la communauté de Scourmont en particulier, des sources vives, des modèles et des appuis qui correspondent bien à ce que nous désirons. C'est là que nous avons perçu un appel à vivre une conversion, une relation centrée sur l'essentiel : nous sommes appelés à être à l'image du Christ (cf. 2 Co 3, 18).

2. La vie cistercienne laïque

Nous sommes convaincus que la spiritualité cistercienne peut nous donner les moyens de grandir dans l'union à Dieu, particulièrement :

- En nous enracinant dans la Parole de Dieu et en la méditant (*lectio divina*).
- En prenant appui sur la règle de saint Benoît et la tradition cistercienne pour favoriser notre communion fraternelle, et *en cheminant dans l'obéissance, la charité, l'humilité, la simplicité, l'équilibre de vie, la joie, la fidélité, le partage, l'entraide spirituelle, le respect, l'accueil...*
- En réservant un temps pour la prière en présence de Celui qui est toujours là.
- En participant intensément à l'Eucharistie.
- En vivant en communauté selon un mode adapté aux laïcs.
 - Les membres de notre groupe, dans leur diversité, forment une communauté unie et ouverte. Ils empruntent le même chemin et vivent du même esprit, soudés par les liens de la charité fraternelle, et tout cela avec le soutien de la communauté monastique. « De façon individuelle, le laïc cistercien reconnaît un appel personnel vécu de façon communautaire comme un don de Dieu » (Huerta 2008). Nous voudrions être témoins de l'amour du Christ dans nos vies de laïcs cisterciens vivant dans le monde (« Ne rien préférer à l'amour du Christ », RB 4, 21).
- En participant d'une manière régulière et active aux rencontres et à la retraite communautaire.
 - Cette participation est indispensable ; elle exprime, développe et renforce le sérieux de cette recherche d'enracinement dans la communauté. Celle-ci se réunit, en général, un dimanche de tierce à none toutes les 6 semaines, et un week-end par an pour une retraite (du vendredi soir au dimanche 16h00).

- En participant à une visite de charité (notre document « Vivre la Charte de charité - comment progresser - (documents réunis) »)

3. Les liens avec le monastère et avec toute la famille cistercienne

Les deux communautés, monastique et laïque, sont perçues comme une seule famille avec des formes de vie différentes. C'est la communauté monastique, représentée par le père abbé, qui reconnaît notre charisme et nous confère notre appartenance à la famille cistercienne. Le père abbé nomme un frère de la communauté pour accompagner la communauté des laïcs.

4. Organisation de la communauté

Un coordinateur(-trice) est élu(e) par la communauté pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois. Le jour de l'élection, il faut que toute la communauté soit présente ou représentée et que le candidat se soit engagé au sein de la communauté laïque depuis au moins deux ans. Seuls les membres à part entière participent à l'élection.

Mission du coordinateur(-trice) : être un lien, un relais-avec :

- les autres membres de la communauté de laïcs ;
 - Il informe, entre autre, la communauté de l'ordre du jour des rencontres et transmet une synthèse après chaque rencontre à tout les membres présents et absents, sans que ceux-ci ne puissent remettre en question les décisions prises.
- le père abbé de la communauté monastique de Scourmont et le moine accompagnateur ;
- les autres communautés de laïcs dans le monde.

Le (la) coordinateur(-trice) se choisit au sein de la communauté laïque une ou deux personnes pour l'aider dans sa tâche.

5. Accueil d'un nouveau membre : procédure d'admission

La communauté des laïcs de l'abbaye de Scourmont se tient prête à accueillir de nouveaux membres, dans un esprit de charité fraternelle et avec discernement. Lorsqu'une personne demande à rejoindre le groupe, on lui proposera de « venir et voir ». Deux cas se présentent :

1. La personne n'est pas une « habituée » de l'abbaye : le (la) coordinateur(-trice) ou le moine accompagnateur de la communauté l'invitera à passer d'abord du temps pour connaître la communauté monastique et la vie cistercienne (retraites à l'hôtellerie, offices liturgiques, lectures...), avant de suivre la procédure suivante (2).
2. La personne est déjà une habituée de l'abbaye :
 - a. Elle fait sa demande motivée au coordinateur(-trice) lors d'un séjour à l'hôtellerie. Celui-ci la transmet au moine accompagnateur de la communauté.
 - b. Le coordinateur informe les autres membres de la communauté de laïcs **et** le père abbé ; celui-ci rencontre la personne..
 - c. Le coordinateur constitue alors un petit noyau avec d'autres membres de la communauté pour rencontrer cette personne.
 - d. Un parrain ou une marraine peut être choisi pour la nouvelle personne si elle le souhaite. Il sert de relais entre elle et la communauté.
 - e. Si ces premiers contacts sont positifs, le coordinateur, avec l'aval des autres membres de la communauté, invite cette personne à commencer un temps de probation en participant à la vie de la communauté, en particulier aux réunions.

- f. Au terme d'une période de discernement de 2 ans, la personne qui a pris part avec assiduité aux rencontres et s'intègre bien dans la communauté peut être reconnue comme membre à part entière de la communauté des laïcs cisterciens de l'abbaye.
- g. La décision est prise après un vote de la communauté des laïcs à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et avec l'accord du père abbé. L'admission du nouveau membre est marquée par un engagement fraternel entre celui-ci et la communauté (temps de prière, signature de la présente charte).

En accueillant de nouveaux membres, la communauté sera attentive à ce que des liens de charité, de fraternité se tissent entre tous. Que celle-ci devienne « un seul cœur et une seule âme » (Ac 4, 32).

6. Sortie d'un membre

Toute personne qui le désire est libre de quitter la communauté sans devoir se justifier. Le coordinateur informe le père abbé et le moine accompagnateur de ce départ.

Une situation de conflits qui semble insoluble peut être provoquée par un membre de la communauté. Le père abbé est informé de cette situation. Un dialogue sur ce point sera engagé avec le membre en conflit par un noyau de la communauté en présence du père abbé si celui-ci le juge opportun ; les difficultés seront exposées avec clarté et charité, et tous prieront pour que la paix revienne. Si la situation n'est pas susceptible d'évoluer positivement, on pourra demander à cette personne de quitter la communauté. La décision sera prise par un vote de la communauté des laïcs à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, à l'exclusion de la personne concernée qui ne sera pas présente, et avec l'accord du père abbé.

7. Renseignements pratiques

Site web : <https://www.scourmont.be/nos-amis/les-laics-cisterciens.html>

- Tél et courriels :

- Abbé : Dom Damien Debaisieux : d.debaisieux@chimay.com
 - +32 60 210511
 - Coordinatrice : Lucie Bouchat : lucie.bouchat@hotmail.com
 - +32 491 886232
- Moine accompagnateur : P. Gérard: fgerard49@gmail.com
 - +32 60 210526
- Hôtellerie :
 - +32 60 210518